

gation, dont la rente sera payée à quatre pour cent; le présent de la Province d'*Ouver-Iffel* de quatre mille ducats; celui de la Province de *Groningue* de vingt-cinq mille florins en rente; & le *Pays de Drente* a donné sept mille florins.

Dans la nuit du 19. au 20. Novembre le feu prit à un Vaisseau Marchand, Capitaine Cramer, arrivé le 11. du même mois de *Bayone* à *Amsterdam*, & chargé de résine, de thérébentine & de laine; l'incendie fit dans peu de momens des progrès si terribles qu'on fut obligé de faire couler le Vaisseau à fond. Le Capitaine a eu le bonheur de se sauver, mais un de ses gens a été étouffé & un autre grièvement blessé.

Dans la nuit du 27. au 28. du mois précédent un violent ouragan a fait malheureusement échouer un Vaisseau de retour de la Compagnie d'*Amsterdam*, nommé l'*Elisabeth-Dorothée*, Capitaine Guillaume Groeve, à la hauteur de *Petten* dans le *Hollande-Septentrionale*; & la violence des vagues a brisé ce Bâtiment & submergé tout l'Equipage, à la réserve de cinq personnes qui se sont sauvées sur les débris du Bâtiment. Tous les effets de la Compagnie qui étoient sur ce Navire sont perdus.

Des Provinces du *Pays-Bas-Autrichien* il n'y a rien à rapporter si ce n'est une Ordonnance, en date du 21. Novembre, émanée du même jour du Conseil des Domaines & Finances de Sa Majesté l'Impératrice-Reine-Apostolique, par laquelle il est statué que désormais il sera payé un droit de quatre florins pour chaque cent livres pesant de Houblon qui sortira des Provinces à l'Etranger.